

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Sallées, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montlauz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancherine, Quincé, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénia, Tournon, Tournon-Savole, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Ceyzis, Cléry, Cotennoz, Crest-Voland, Estreux-Broy, Flumet, Frantzenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautelage, les Sôises, La Bâtie, La Giellaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Montmin, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Padou, Plancharme, Queige, Roignat, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thinesot, Tournon, Tournon-Savoie, Ugine, Venthon, Verrières d'Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Assainissement – Convention relative au transfert de maîtrise d’ouvrage de l’étude de restauration du lit du Nant Pugin du Département de la Savoie et la CA Arlysère au Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA)

Rapporteur : M. le Président

Vu l’article 2422-12 du Code de la Commande Publique

Le Nant Pugin a été fortement aménagé durant les années 1950-1970. L’urbanisation a engendré une artificialisation du lit et une diminution de son gabarit. Ces aménagements ont entraîné une forte incision du lit entre les 2 ponts de l’avenue Pringollet et en aval de la plage de dépôt des Réchets, sur la Commune d’Ugine.

Le plan de gestion réalisé en 2024 (ETRM, Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly [SMBVA]) dans le cadre du PAPI Arly, propose de restaurer le profil d’équilibre du torrent par la restauration des seuils de correction torrentielle emportés par les crues et par la recharge sédimentaire des secteurs en déficit. De plus, la forte incision du torrent a engendré une déstructuration des ouvrages latéraux très fortement affouillés aujourd’hui.

Les enjeux justifiant la mise en œuvre de cette opération de restauration sont multiples :

- hydraulique : déstabilisation du fond du lit et du profil en long du cours d’eau,
- technique : affouillement de plusieurs ouvrages latéraux dont le bâtiment de la Maison Technique du Département et de la conduite d’assainissement.

Considérant que le linéaire du Nant Pugin incisé, affecte plusieurs ouvrages, à savoir, le bâtiment de la Maison Technique du Département appartenant au Département de la Savoie et la conduite d’assainissement de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Considérant que l’opération présente un caractère d’intérêt général, lié à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - GEMAPI, pouvant justifier l’intervention du SMBVA,

Considérant la nécessité de restaurer le lit du Nant Pugin, dans le cadre d’une opération commune et cohérente,

Considérant que lorsque la réalisation ou la réhabilitation d’un ouvrage ou d’un ensemble d’ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d’ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d’entre eux qui assurera la maîtrise d’ouvrage de l’opération. La convention à intervenir aura donc pour objet de transférer de la maîtrise d’ouvrage de la CA Arlysère et du Département au SMBVA pour l’opération « étude de restauration du lit du Nant Pugin, secteur Pringollet, Ugine ». Elle détaillera les conditions administratives, techniques et financières du portage de la maîtrise d’ouvrage par le SMBVA.

Le montant global des travaux est estimé à 24 000 € TTC.

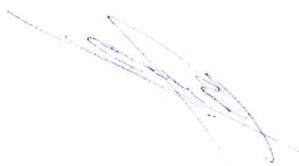
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Objet	Montant TTC	Subvention Etat FPRNM	Participation de la CA ARLYSERE	Participation du Département	Maitre d’ouvrage SMBVA
Etude de restauration du lit du Nant Pugin à Ugine	24 000 €	50 %	16.65%	16.65%	16.65%
		12 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention relative au transfert de maîtrise d'ouvrage de l'étude de restauration du lit du Nant Pugin du Département de la Savoie et de la CA Arlysère au SMBVA, dont le projet est joint en annexe ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

